



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Comptes-rendus des réunions du Conseil municipal du 26 février et du 8 avril 2024

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **26 février 2024** à 19 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2024
- Autorisation donnée à M. le Maire pour solliciter des subventions pour financer la pose d'une réserve incendie dans la cour de la mairie
- Questions diverses et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Karine DUVAL et de M. Yves CHAZERAULT. Mme Christine SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2023.
2. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a reçu les devis pour l'installation d'une réserve incendie de 60 m³ dans la cour de la Mairie et son raccordement au réseau d'eau, soit un montant HT de 38 326 €. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Préfecture, du Département et de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.

#####

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **8 avril 2024** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 février 2024
- Adoption du compte de gestion 2023 du trésorier
- Information : présentation des indemnités perçues par le Maire et les deux adjoints
- Adoption du compte administratif 2023

- Affectation du résultat 2023
- Détermination des taxes locales
- Adoption du budget primitif 2024
- Autorisation donnée à M. le Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre
- Avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) de la Communauté de communes Yvetot Normandie
- Reprise d'une concession perpétuelle
- Montant des bourses scolaires
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Céline DUFOUR ayant donné pouvoir à M. Claude BELLIN. M. Michaël BLONDEL est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire propose d'ajouter une délibération en questions diverses. Celle-ci concerne une demande auprès d'Yvetot-Normandie pour l'utilisation du fonds de concours pour le financement de renouvellement de matériel dans la cuisine de la salle polyvalente. Cette proposition est acceptée par le Conseil municipal.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 février 2024.
2. Constatant que les résultats du compte de gestion 2023 de la trésorerie sont identiques à ceux du compte administratif, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.
3. L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » établit que les communes sont tenues de présenter chaque année avant l'examen du budget un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

NOM Prénom	Qualité	Montant brut
BELLIN Claude	Maire	12 410,52 €
BLONDEL Michaël	Adjoint au maire	4 8018,24 €
SEGUIN Christine	Adjoint au maire	4 818,24 €
	TOTAL	22 047,00€

4. Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Maire, ordonnateur, ne peut pas présenter et faire voter le compte administratif. Celui-ci est donc présenté par Mme Christine SEGUIN, première adjointe. En matière de fonctionnement, il est à noter une augmentation des recettes due à la réattribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), à l'augmentation des bases des taxes communales de 7,2 % et à l'attribution de 8 092 € au titre du bouclier tarifaire électricité. Nous notons une très légère augmentation des dépenses due essentiellement au paiement de deux années de prime d'assurance. Pour l'investissement, nous avons pu réaliser, grâce au fonds de concours d'Yvetot-Normandie, l'aménagement du jardin du souvenir et du columbarium ainsi que le remplacement des huisseries d'un logement communal. Cependant, l'installation de la réserve incendie chemin de la Côte a été reportée en 2024 en raison des conditions météorologiques défavorables.

En investissement les dépenses s'élèvent à 32 978,46 € et les recettes à 41 918,41 €, soit un excédent de 8 939,95 €. Après report de l'excédent de 2022 (27,408,28 €), l'excédent pour l'exercice 2023 est de **36 348,23 €**.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 181 754,76 € et les recettes à 196 585,66 €, soit un excédent pour l'exercice 2023 de 14 830,90 €. Après intégration du report de l'excédent antérieur de 141 233,42 €, l'excédent net est de **156 064,32 €**.

L'excédent global est donc de **192 412,55 €** (36 348,23 € + 156 064,32 €). Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité à l'exception de M. le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

Une note synthétique de présentation du compte administratif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

5. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le solde d'investissement 2023 soit repris en recette d'investissement pour l'année 2024 et que l'excédent de fonctionnement 2023 soit reporté en recette sur le budget primitif 2024.
6. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de reconduire pour 2024 le taux de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et les locaux vacants et les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) adoptés en 2023.
7. M. le Maire présente le budget primitif 2024. En introduction, il précise que notre adhésion au groupement de commandes pour l'électricité avec le SDE76 va nous permettre de bénéficier d'une réduction de 7 % du Kw/h par rapport à 2023. Cette baisse associée aux économies attendues du fait du passage en LED de notre éclairage public devrait nous permettre de voir notre facture d'électricité baisser. D'autre part, le gouvernement prévoit un taux d'inflation de 2,4 % en 2024, en baisse par rapport à 2023 (3,7 %). Pour les recettes, nous devrions subir une baisse de notre dotation globale de fonctionnement du fait de la baisse de la population, cependant, nous devrions bénéficier d'une hausse significative du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dans la mesure où la Communauté de communes doit voter le 11 avril une répartition dérogatoire

de ce fonds et renoncer à sa part au profit des communes. Sur le plan fiscal, il est prévu une augmentation des bases de 3,9 %.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 322 014,32€. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 153 995,00€.

En investissement, il est prévu, outre les installations de la réserve incendie du chemin de la Côte et de la bouche incendie impasse des deux Villages qui n'ont pas pu être réalisées en 2023, l'implantation d'une réserve incendie de 60 m³ dans la cour de la Mairie, le remplacement de matériel dans la cuisine de la salle polyvalente et d'outils pour l'entretien des espaces verts. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024. Une note synthétique de présentation du budget primitif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

8. La nouvelle nomenclature comptable M57 ne permet plus d'inscrire des dépenses imprévues en fonctionnement. Toutefois elle permet au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Charge à lui d'en informer le Conseil municipal lors de plus proche réunion. Le Conseil municipal donne son accord pour cette procédure.
9. Le Conseil communautaire lors de sa réunion du 21 décembre 2023 a adopté un Plan de Mobilité Simplifié. Les communes de la Communauté de communes doivent transmettre leur avis dans un délai de trois mois. Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce plan. Celui-ci est consultable au siège d'Yvetot-Normandie ou à la Mairie.
10. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la procédure de reprise de la concession à perpétuité en état d'abandon numérotée J3, anciennement 99. Le Conseil municipal donne son accord pour cette reprise. Le caveau ainsi libéré sera utilisé par la commune comme ossuaire municipal.
11. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de reconduire, à partir de l'année 2023 le montant des bourses scolaires, soit 40 € par enfant ou jeune adulte à partir de l'entrée en 6^{ème} et jusqu'à 21 ans sur présentation d'un certificat de scolarité.

Questions diverses :

- Mme Christine SEGUIN présente au Conseil municipal trois devis pour le remplacement du réfrigérateur et du fourneau de la cuisine de la salle polyvalente. Ceux-ci s'échelonnent entre 6 900 et 7 800 € TTC. Le Conseil souhaite que les entreprises soient consultées pour solliciter un geste commercial. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la réserve incendie chemin de la Côte sera installée semaine 28 du 8 au 12 juillet prochain.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une visite du patrimoine communal est organisée avec l'Office de tourisme le 11 juin à partir de 17h00. Une guide conférencière fera découvrir notre chapelle seigneuriale, puis au Ver-à-Val, le paysage typique cauchois de talus et de clos-masures.
- M. Michaël BLONDEL présente deux devis pour l'achat d'un outil multifonctions (débrousailluse, taille-haie, élagueur) pour l'entretien des espaces verts. Le Conseil retient la proposition de l'entreprise Ducastel.
- M. le Maire informe le Conseil sur les conditions d'organisation de la course cycliste qui est programmée le 1^{er} mai. Celle-ci est organisée par le Team Cœur de Caux Cyclisme, le Comité des loisirs et la commune. Une course adulte partira le matin à 9h00 et deux courses, une pour les jeunes de 15 ans et une autre pour les 17 ans, partiront à partir de 13h00. A cette occasion, la D110 (route des Deux villages) sera mise en sens interdit dans le sens Autretot/Hautot-le-Vatois, la rue Guillaume de Véraval dans le sens le Bosc-Renault vers la route des Deux villages et l'allée du Château fermée à la circulation et ceci de 8h30 à 17h30.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 1^{er} juillet 2024.